



Communiqué de presse Hervé SAULIGNAC

Le 24 août 2021

Le bassin de vie de Saint-Martin-de-Valamas ne dispose plus que d'un temps partiel de médecin généraliste depuis bientôt 2 ans, ce qui fragilise considérablement l'offre de soin dans les Boutières. Faute de médecin, la population se tourne désormais vers les professionnels du Cheylard ou de Saint-Agrève mais qui, malheureusement, ne peuvent plus prendre de nouveaux patients.

Alors qu'un jeune médecin originaire du secteur a fait part de son souhait de s'installer à Saint-Martin-de-Valamas à condition que le territoire soit classé en « zone d'intervention prioritaire » (ZIP) pour bénéficier des aides à l'installation de l'Etat, je suis de nouveau intervenu auprès de l'Etat.

J'alerte en effet le Gouvernement depuis plusieurs mois pour qu'il classe le territoire de Saint-Martin, constitué de 31 communes, en ZIP ce qui permet d'obtenir des aides attractives pour séduire de nouveaux professionnels de santé.

Lors d'une question orale que j'ai posée au Gouvernement le 25 mai dernier, le Ministre m'a indiqué que le zonage des médecins a été arrêté en 2018 et qu'il faisait en ce moment même l'objet d'une révision, étant donné l'évolution des situations territoriales. Il a ajouté que cette révision devait être effective d'ici la fin de l'année 2021 et que les secteurs ardéchois que j'avais pointés, au premier rang desquels celui de Saint-Martin-de-Valamas, font effectivement l'objet d'une attention particulière par le Ministère.

Dès lors que ce territoire remplit tous les critères, j'ai demandé à ce qu'il soit classé sans délai en ZIP pour pouvoir, enfin, installer un nouveau médecin.